

INFIRMIERE DIPLÔME(E) D'ÉTAT EN PRATIQUE AVANCÉE

Infirmier ou infirmière diplômé(e) d'État ou certifié(e), l'**IPA** dispose des connaissances théoriques, du savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes et des compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de son métier. Son rôle : participer à la prise en charge des patients en établissement de santé et/ou en ambulatoire dans le respect du parcours de soins coordonné par le médecin traitant.

Les missions d'un infirmier(ère) en pratique avancée (IPA)

À l'interface de l'exercice infirmier et de l'exercice médical, les **infirmiers en pratique avancée (IPA)** disposent de compétences élargies par rapport à celles de l'**infirmier diplômé d'État**. Les IPA peuvent ainsi réaliser des actes réservés habituellement aux médecins tels que la prescription d'examens complémentaires et de prévention ou encore le renouvellement de certaines prescriptions médicales. Experts dans un domaine précis, ces professionnels paramédicaux ont également la responsabilité du suivi régulier des patients pour leurs pathologies. Les IPA discutent du cas des patients lors des temps d'échange et de concertation organisés régulièrement avec l'équipe. Les IPA peuvent également renvoyer leurs patients au médecin lorsque les limites de leur champ de compétences sont atteintes.

Compétences/Qualités nécessaires pour devenir IPA

- ▶ Organisation et disponibilité
- ▶ Grande vigilance, rigueur
- ▶ Sens relationnel
- ▶ Gestion du stress et de la fatigue
- ▶ Patience, réactivité et rapidité
- ▶ Autonomie

Comment devenir infirmier en pratique avancée ? Quelles formations suivre ? Existe-t-il un diplôme d'État ?

Le niveau master est recommandé pour **devenir infirmier en pratique avancée**.

Depuis la rentrée 2018, un nouveau **diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée** reconnu au grade de master est délivré à l'issue d'une formation universitaire spécifique de deux ans préparée dans une dizaine d'universités accréditées. Ces formations permettent notamment à des infirmiers d'acquérir des connaissances et des compétences pour exercer en pratique avancée.

Les opportunités d'emploi pour les IPA

Les **IPA** peuvent travailler dans un établissement de santé, un établissement médico-social ou dans un hôpital des armées, au sein d'une équipe de soins coordonnée par un médecin.

Plusieurs pays ont déjà développé l'exercice infirmier en pratique avancée. En France, la pratique avancée pour la profession infirmière est reconnue depuis juillet 2018, grâce à la loi de modernisation du système de santé. Pour autant, les infirmier(e)s en pratique avancée (IPA) pratiquaient déjà au sein des établissements de santé publics et privés depuis plusieurs années.

Cette nouvelle loi leur permet désormais de bénéficier d'une reconnaissance en termes de statut et de rémunération, dans le cadre de la fonction publique hospitalière et au sein des équipes de soins primaires.

Quel est le salaire d'un infirmier en pratique avancée ?

Dans la fonction publique hospitalière, une grille indiciaire définit le salaire des infirmières en pratique avancée. L'infirmier en pratique avancée (IPA) gagne un peu plus 2 000 euros bruts en début de carrière en milieu hospitalier